



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 69420

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance de la carte nationale d'identité (ou d'un titre équivalent) est payante en Suède. Si cette délivrance est payante, il souhaite connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

La carte d'identité délivrée actuellement n'est pas une carte nationale ; elle n'est pas reconnue à l'extérieure des frontières suédoises. A compter du 1er octobre 2005, une carte nationale d'identité reconnue dans toute l'Europe sera délivrée au tarif unique de 400 SEK (au 6 septembre 2005, 1 SEK = 0,107 EUR).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69420

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6514

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9178